

Le 18 octobre 2018

Monsieur Pascal MARTIN
Président du Département
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Objet : *Situation des CMS et des services de PMI*

Monsieur le Président,

Lors de nos débats de début de mandat autour de l'organisation territoriale de proximité des services en charge des solidarités, vous aviez pris l'engagement que la fusion de plusieurs Unités Territoriale d'Action Sociale (UTAS) n'entraînerait pas de fermeture de Centre Médico-Sociaux (CMS) dans notre Département. Nous avons salué cette position.

Par ailleurs, fréquemment lors de nos échanges en séances du Conseil départemental, en réponse à nos demandes de renforcer les équipes en charge des solidarités pour répondre à une situation sociale qui demeure particulièrement dégradée comme le démontrent tous les rapports accompagnant nos délibérations, vous vous êtes toujours défendu de procéder à des réductions d'effectifs sous couvert des réorganisations engagées.

Or, depuis plusieurs mois, nous sommes alertés sur des situations qui tendent à contrarier ces affirmations.

La dernière en date concerne la fin de détachement annoncée à plusieurs puéricultrices intervenant au sein des CMS sur la métropole dans des missions de protection maternelle et infantile (PMI).

Cette décision entraîne d'ailleurs un mouvement social marqué par un rassemblement ce jour devant le CMS Croizat à Saint-Etienne-du-Rouvray auquel j'ai participé.

Les informations que j'ai recueillies à cette occasion m'inquiètent sur les conséquences pour les usagers et donc pour les missions de service public que notre collectivité assument, des réorganisations en cours.

Au-delà de la situation des puéricultrices évoquée ce jour, nous sommes également alertés par la suppression de 31 postes de Référents Spécialisés en Insertion ou encore par des diminutions de postes d'assistantes sociales et d'infirmières sur plusieurs CMS.

../..

Je sais notamment que mes collègues Sophie Hervé et Alban Bruneau vous ont saisi à ce propos sur la région Havraise. J'imagine que nous ne sommes pas les seuls.

Vous conviendrez que face aux besoins des seinomarins, les logiques de mutualisation, de regroupement, d'organisation ne peuvent suffire. Nos politiques, dispositifs et missions, dans le contexte que nous affrontons, ne sauraient s'accommoder de diminution d'effectifs dans les secteurs des solidarités.

Aussi Monsieur le Président, au regard de ces inquiétudes, mais également pour satisfaire les besoins d'une indispensable transparence que vous ne pouvez que partager, je souhaiterais, au nom de mon groupe, que puisse être présenté lors de notre prochain Conseil départemental, un état précis, et détaillé dans les missions, des effectifs de l'ensemble de nos CMS à ce jour, accompagné d'un comparatif avec la situation du début de mandat.

Ces éléments ne manqueraient pas d'éclairer nos futurs débats sur la constitution de notre budget 2019.

Par ailleurs, sur la situation précise des fins de détachement notifiées aux puéricultrices, je souhaiterais pouvoir disposer d'une explication.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane BARRE

Maire d'Oissel-sur-Seine
Conseiller Départemental